



Le Concours Général Agricole reporte les finales Produits & Vins en 2022

En raison des risques sanitaires, financiers, techniques, juridiques et qualitatifs, les conditions ne sont plus réunies pour permettre un bon déroulement des finales Produits & Vins du Concours Général Agricole.

Aussi, après décision unanime du conseil d'administration du Ceneca et en présence des représentants du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, du Commissaire Général et de Comexposium, il a été acté hier soir du report à 2022 des finales des concours qui devaient se dérouler du 13 au 24 mai 2021 dans 4 villes françaises.

«*Le Concours Général Agricole est un grand moment dans l'année pour les producteurs.*» précise Jean-Luc Poulain, Président du Ceneca.

«*C'est le moment de la récompense et de l'excellence. C'est le moment de la valorisation et de la qualité. C'est le moment du savoir-faire et de la convivialité même en période de Covid. C'est donc dans cet esprit que nous avons tout fait, sincèrement tout fait, pour mener à bien cet événement.*

Cette édition est donc reportée mais nous ne laisserons pas les agriculteurs, les lycéens et tous les concurrents sans perspective. Essentiels dans la souveraineté alimentaire de notre pays, ils seront mis en avant et auront une large part lors de la Semaine de l'agriculture française qui se déroulera du 13 au 24 mai prochain. »

Olivier Alleman, Commissaire Général du Concours Général Agricole indique que «*le Concours Général Agricole a tout mis en œuvre depuis le mois de novembre pour maintenir les finales lors d'une édition unique au cœur des territoires français. Les producteurs nous ont fait confiance avec un niveau d'échantillons similaire à celui de l'année précédente, les acteurs locaux se sont mobilisés pour réceptionner les échantillons et accueillir les jurés qui se sont inscrits en nombre.*

Co-propriété de

Organisation par

En collaboration avec



Malheureusement, les conditions sanitaires ne sont plus réunies pour garantir l'accueil des jurés, venant de tous les territoires métropolitains et ultramarins, et l'application des protocoles de dégustation encore plus restrictifs. Et de respecter l'équité de traitement des différents échantillons de produits et vins, tant au niveau des phases de pré-sélections que des phases finales délocalisées dans les villes de Tours, Châlons-en-Champagne, Angoulême et Montpellier.

Par conséquent, nous préférons reporter la 130^{ème} édition du concours Produits et Vins à février 2022.

Mais le Concours des Pratiques Agro-Ecologiques et le Trophée International des Etablissements Agricoles sont maintenus durant la Semaine de l'agriculture française en mai 2021.

Je tiens vraiment à remercier tous les producteurs, jurés, commissaires, chambres d'agriculture, villes et acteurs régionaux qui se sont mobilisés et je leur donne rendez vous en 2022 dans une version renouvelée du Concours Général Agricole. »

Les prochaines finales Produits et Vins du Concours Général Agricole se tiendront donc en parallèle du Salon International de l'Agriculture, entre le 26 février et le 6 mars 2022.

A PROPOS DU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

Le Concours Général Agricole – copropriété du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du Ceneca (Centre National des Expositions et Concours Agricoles) - qui regroupe les principaux acteurs du secteur agricole – distingue, depuis 150 ans, le savoir-faire et l'excellence des produits et des vins français. Ce concours, sans égal dans le monde, est bâti sur 4 piliers fondamentaux qui participent à sa longévité et crédibilité : **soutenir le développement économique** des filières, **encourager les éleveurs, producteurs et entreprises françaises** vers la qualité et l'authenticité, **informer et guider les consommateurs et acheteurs professionnels** dans leurs choix, **contribuer à la formation des futurs professionnels**.

www.concours-general-agricole.fr

Contacts

Agence RPCA – CGApresse@rpca.fr

Laurence Fauchet - 06 20 67 67 15 / Cathy Bubbe – 06 19 68 54 94